

seraient obligatoires, lorsque les modifications seront adoptées. Les conférences se feraient conformément aux règlements de la cour. Cela se pratique beaucoup en Ontario et l'on a constaté que c'était fort utile.

Nous allons tous au cinéma et nous savons qu'il y a souvent des discussions pour savoir si certaines preuves sont admissibles ou non. Le jury doit être absent du tribunal lorsque l'on discute de ce sujet. Parfois, on argumente pendant toute une journée ou même une journée et demie. Il y a eu un cas à Terre-Neuve, récemment, où le jury a dû être exclu pendant deux jours, pendant qu'on discutait de l'admissibilité de certaines preuves.

● (1200)

Si nous adoptons les modifications proposées à la Chambre, le juge et les avocats pourraient décider des questions avant que le procès ne commence, de sorte que les jurés ne soient pas contraints de s'absenter du tribunal pendant des heures pour l'audition des arguments des deux parties. Il est temps que quelqu'un se préoccupe du sort des jurés. Les personnes qui doivent servir comme jurés perdent beaucoup de temps et il est regrettable qu'elles soient traitées de cette façon. Exclure les jurés du tribunal pendant que l'on discute de questions de procédure est une perte de temps également très coûteuse. Par conséquent, la disposition parlementaire sera en mesure de répondre aux questions que nos vis-à-vis voudraient soulever.

Je crois avoir maintenant décrit le projet de loi, avec l'aide du ministère de la Justice qui a préparé les notes. La plupart des dispositions importantes du projet de loi ont été signalées à la Chambre. Je pourrais poursuivre, mais dans son intervention, mon secrétaire parlementaire sera en mesure de répondre aux questions que nos vis-à-vis voudraient soulever.

En ce qui a trait à la division du projet de loi, nous sommes disposés, je le répète, à étudier toute proposition à ce sujet. Cependant, je ne crois pas que ce soit nécessaire. Ces amendements sont tous nécessaires et opportuns. Ils auraient dû être adoptés il y a bien longtemps. Ils ne mettent absolument pas en danger le bien public du pays. Ils constituent un pas en avant et une amélioration de la loi. Si je suis impatient que nous nous penchions sur la question de la conduite en état d'ébriété le plus tôt possible, je crois que les autres questions devraient également être étudiées dans les plus brefs délais.

On a abattu un travail considérable pour mettre au point ce projet de loi et diviser ainsi le projet de loi C-19 qui renfermait, semble-t-il, trop de choses à étudier d'un seul coup pour les députés et le comité de la justice. Nous avons essayé de nous en tenir aux dispositions qui, j'en suis persuadé, seront généralement reconnues comme nécessaires. Je ne pense pas qu'elles prêtent à controverse et je crois que nous devrions les adopter et ce, rapidement. Il sera peut-être beaucoup plus nécessaire—je suis persuadé que ce sera le cas—de débattre les modifications proposées dans les autres domaines que j'ai mentionnés tout à l'heure et que nous espérons pouvoir présenter en février. Elles porteront beaucoup plus à controverse et il nous faudra plus de temps pour les étudier. Cependant, j'espère que les députés adopteront rapidement ce projet de loi aujourd'hui et que nous pourrons le renvoyer au comité de la justice.

Modification du droit pénal

A moins que l'opposition ne soit très favorablement impressionnée, il est improbable que nous puissions adopter ce projet de loi à toutes les étapes aujourd'hui et demain, quoiqu'à regarder nos vis-à-vis, j'ai l'impression que ce serait possible. Cependant, dans le cas contraire, je propose alors que le comité de la justice l'examine attentivement en janvier et je ne vois pas de raison pour qu'il ne soit pas adopté avant la fin de janvier.

Les députés, j'en suis persuadé, monsieur le Président, mettront de côté tout sectarisme pour étudier ce projet de loi étant donné que la plupart de ces dispositions, à quelques modifications mineures près, étaient contenues dans l'ancien projet de loi C-19. Tout d'abord nous avons l'appui de l'opposition officielle et, à en croire l'attitude adoptée par le député de Vancouver-Kingsway, il est fort probable que nous avons également celui du Nouveau parti démocratique. Quoi qu'il en soit, nous le saurons bientôt. Ainsi, je recommande l'adoption de ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, afin qu'il puisse être renvoyé au comité de la justice, à moins que les députés ne veuillent l'adopter à toutes les étapes aujourd'hui en comité plénier.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, dans sa conclusion, le ministre a fait quelques propositions sur la façon dont on pourrait étudier le projet de loi. Je pourrais peut-être, pour commencer, me reporter à certaines de ces propositions. Je crois comprendre que le ministre voudrait bien faire adopter ce projet de loi à toutes les étapes aujourd'hui. Cependant, je ne crois pas que ce soit judicieux. Selon moi, certaines des dispositions du projet de loi, même si mon parti y souscrit—j'expliquerai pourquoi et dans quelle mesure nous y souscrivons—méritent de faire l'objet d'un débat plus approfondi.

Je sais que lorsque le précédent gouvernement a présenté ce projet de loi, il prévoyait qu'il serait renvoyé au comité et que le secteur privé et les groupes de pression publics auraient l'occasion de présenter leurs instances et d'exprimer leur point de vue au sujet d'autres points particuliers du projet de loi. Je crois que le projet de loi pourrait être amélioré même si, je le répète, il a été présenté à l'origine par l'ancien gouvernement, et il pourrait l'être grâce aux audiences du comité. Cette observation s'adresse au projet de loi en général, mais je voudrais faire une exception en ce qui a trait aux dispositions portant sur la conduite en état d'ébriété. Ces dispositions ont été immédiatement étudiées lorsqu'elles ont été présentées par le gouvernement précédent. Comme le ministre l'a signalé lui-même, elles n'ont été modifiées que très peu depuis leur présentation initiale.

J'ai pris note avec intérêt des affirmations du ministre au cours des derniers mois selon lesquelles cette loi pourrait entrer en vigueur d'ici Noël et le nouvel an. Je sais que les gens boivent toute l'année et qu'il y a malheureusement toujours des gens qui conduisent en état d'ébriété. Cependant, le problème est plus grave à ce moment-ci de l'année et j'avais espéré, et j'espère encore, que le ministre aurait jugé possible de retirer du projet de loi les dispositions portant sur la conduite en état d'ébriété, qui ont déjà fait l'objet d'un débat public, et de les adopter aujourd'hui et demain. Je tiens à garantir au gouvernement qu'il aura la collaboration pleine et entière des députés libéraux pour réaliser cet objectif.